

Pour un Plan Régional de Lutte contre les Rixes en Île-de-France



Introduction : « *Ni délinquance ordinaire, ni violence protestataire, les rixes, phénomène francilien, appellent une réponse francilienne* »

Les rixes sont un phénomène récent. Elles n'ont pas le caractère collectif, protestataire et circonscrit dans le temps des violences urbaines telles qu'on les a connues à Vénissieux ou à Vaulx-en-Velin dès les années 1990. Elles n'ont pas toujours de liens de causalité clairement établis, comme on en observe dans les règlements de comptes. Elles se distinguent, aussi, de la délinquance ordinaire liée au trafic de drogue.

« Ces affrontements sont déconnectés des trafics de stupéfiants et de l'économie souterraine en général, ils ne se situent pas dans le même contexte que les opérations de règlement de compte »¹

Les rixes ne sont ni de la délinquance ordinaire, ni de la violence protestataire. C'est d'ailleurs en cela qu'elles sont si difficiles à traiter : parce que les frontières de ces rixes sont mouvantes, mal définies, compliquées à appréhender.

Quelques éléments caractéristiques peuvent néanmoins être notés :

1. **La futilité, voire l'absence de motifs.** Une rixe peut partir d'une rivalité ancienne entre quartiers dont plus personne ne connaît réellement les raisons², mais aussi d'une souvent mal connus, ce qui complique l'anticipation.
2. **Le poids des réseaux.** Les rixes, et les provocations qui les entourent, sont des phénomènes interconnectés, filmés, diffusés, relayés par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Ces réseaux, de Snapchat à TikTok, interviennent avant, pendant et après les rixes. Avant, ils sont le relai de provocations, de menaces, qui passent parfois par le rap³. Pendant, ils sont mobilisés pour une diffusion, parfois en direct. Après, ils sont souvent un des médias utilisés pour répondre et auto-entretenir ce phénomène de violence. Le contrôle de ces réseaux et leur surveillance est donc un enjeu clé pour prévenir et anticiper les rixes.
3. **L'ambivalence de la géographie⁴.** Les rivalités, traduites par des violences, sont parfois entre villes (Sainte-Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge) mais aussi entre quartiers (Canal et Épinettes à Évry-Courcouronnes). Selon la nature des rivalités, les identités sont donc constamment redéfinies, à échelle départementale, municipale voire micro-locale.
4. **L'âge des protagonistes.** Si des majeurs sont parfois impliqués, ils le sont généralement de façon indirecte, ou agissent en commanditaires. Le plus souvent, le

¹ Préfecture de l'Essonne, « *Plan d'action pour lutter contre les rixes et les violences entre bandes* », note du 24 janvier 2021

² Voir par exemple, à propos de la rivalité entre le quartier du Canal et celui des Épinettes à Évry, Le Parisien, « *Le poisson de la discorde* », 18 mars 2022 [en ligne] : <https://www.leparisien.fr/faits-divers/le-poisson-de-la-discorde-18-03-2022-2002904155.php>

³ Cf par exemple le cas d'Arthur, 19 ans, lynché à Sainte-Geneviève-des-Bois le 16 juillet 2021 après une série de provocations véhiculées par morceaux de rap interposés : <https://www.youtube.com/watch?v=CTCOF5xjUTM>

⁴ Ville d'Évry-Courcouronnes, « *Les rixes à Évry-Courcouronnes : caractéristiques et réponses existantes* », 2022

public impliqué dans les rixes est un public (très) jeune, âgé de 13 à 17 ans⁵. À l'échelle d'Évry-Courcouronnes, on estime ainsi « qu'environ 15% des 11 à 18 ans seraient impliqués dans les rixes ».⁶

5. **Le rôle des parents, de l'éducation et des difficultés socio-économiques.** Les villes où se déroulent les rixes concentrent, généralement, les données socio-économiques les plus défavorables : taux de chômage et de pauvreté élevé, concentration de familles monoparentales, difficultés linguistiques... S'agissant des parents, la ville d'Évry-Courcouronnes relève qu'ils ne sont jamais directement impliqués dans les rixes, et qu'ils sont, bien souvent, désemparés par ce phénomène, entre déni, inquiétude et fermeté. L'implication des parents, notamment en aval des phénomènes de violence, n'est pas pour autant négligeable. La récente rixe qui a frappé Noisy-le-Sec, en Seine-Saint-Denis, faisant plusieurs blessés au couteau, a ainsi déclenché une mobilisation quasi-immédiate des parents qui ont manifesté, de nuit, leurs colères et leurs attentes de sûreté.⁷

Enfin, les rixes sont, assez largement, un **phénomène francilien** : en 2020, 51,5% des rixes recensées ont eu lieu en Ile-de-France : sur 357 rixes, 186 sont franciliennes⁸. Sur ces 186, 91 ont eu lieu en Essonne ce qui justifierait, au demeurant, de **faire de ce département un territoire pilote, prioritaire, pour expérimenter les réponses à apporter.**

Ces différents points saillants, non exhaustifs, caractérisent les rixes et leurs spécificités. Au regard de la complexité du phénomène, la réponse à apporter englobe, nécessairement, un grand nombre de sujets. On pourrait, dans le cadre de ce rapport, en identifier six :

- (i) **Parentalité et éducation** : comment sensibiliser les parents et impliquer pleinement le personnel éducatif pour détecter les rixes, inclure dans les programmes de la sensibilisation, apaiser les tensions en aval des violences ?
- (ii) **Numérique** : comment sensibiliser les jeunes à leur environnement numérique tout en surveillant davantage les réseaux sociaux pour mieux détecter les tensions ?
- (iii) **Emploi et formation** : comment la Région peut mobiliser sa compétence en matière de formation pour préparer l'orientation et l'insertion des plus jeunes sur le marché du travail, et pour faire monter en compétence les agents du service public ?
- (iv) **Tissu associatif** : comment soutenir les projets préexistants et inciter à de nouvelles initiatives pour sensibiliser, prévenir et lutter contre les rixes ?

⁵ Préfecture de l'Essonne, *opus cité*

⁶ Ville d'Évry-Courcouronnes, *opus cité*

⁷ Le Parisien, « Après une énième rixe, des mamans de Noisy-le-Sec manifestent en pleine nuit devant le commissariat », 10/09/2023 [en ligne] : <https://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/apres-une-enieme-rixes-des-mamans-de-noisy-le-sec-manifestent-en-pleine-nuit-devant-le-commissariat-10-09-2023-4BBYM55AS5FMLDHINLU7ASN22Q.php>

⁸ 20 minutes, « Essonne : En 2020, près de la moitié des rixes en Ile-de-France ont eu lieu dans ce département », 24/02/2021 [en ligne] : <https://www.20minutes.fr/societe/2984971-20210224-essonne-2020-pres-moitie-rixes-ile-france-lieu-departement>

(v)**Coordination des acteurs** : comment la Région peut mobiliser sa culture de la schématisation, de la planification et de la coordination pour répondre à ce phénomène d'ampleur régionale ?

(vi) **Prévention, détection et répression** : comment les élus, les collectivités, les services de l'État, les fonctionnaires de police et les magistrats peuvent intervenir, dans ce continuum de violences, pour apporter des réponses préventives, fermes, efficaces, qui évitent toute récidive ?

Si les sujets sont divers, la géographie du phénomène, régionale, pourrait légitimement appeler à une intervention à l'échelle de notre strate de collectivité. En intervenant dans **les lycées** ; en mobilisant sa compétence **formation** au bénéfice de ses propres agents mais aussi des collectivités ; en **soutenant davantage les nombreuses associations** spécialisées dans la lutte contre les rixes ; en s'érigeant dans un rôle de **coordination interdépartementale** ; en agissant dans les **transports**, lieux privilégiés de survenance des rixes : notre Région est capable d'apporter une réponse suffisamment large et géographiquement adaptée.

Ce rapport, qui fait suite à de multiples interventions du groupe Socialiste, Écologiste et Radical, tant en commission qu'en séance plénière, propose donc de jeter les premières bases pour un véritable **plan régional de lutte contre les rixes**, susceptible de faire reculer ce phénomène.

Ces solutions, pratiques, pour certaines immédiatement mobilisables, n'appellent à aucune exclusive ni contingence partisane. **Ce travail, nous l'avons réalisé. Nous appelons maintenant la majorité régionale à le reprendre.** Parce qu'il est urgent de mettre des moyens et des propositions sur la table. Parce que nous devons des réponses aux parents dont les enfants ont été blessés, parfois mortellement. Parce que plus aucun francilien ne doit perdre la vie dans ce phénomène qui, bien que tragique, ne peut pas être une fatalité.

Le groupe Socialiste, Écologiste et Radical a cherché, à travers ce rapport, à apporter sa pierre à l'édifice. **C'est maintenant à l'exécutif régional de se saisir de ces propositions et de prendre toute sa part dans ce combat, qui est celui de toutes les franciliennes, de tous les franciliens.**

Fatima Ogbi
Pour le groupe SER

*
* *

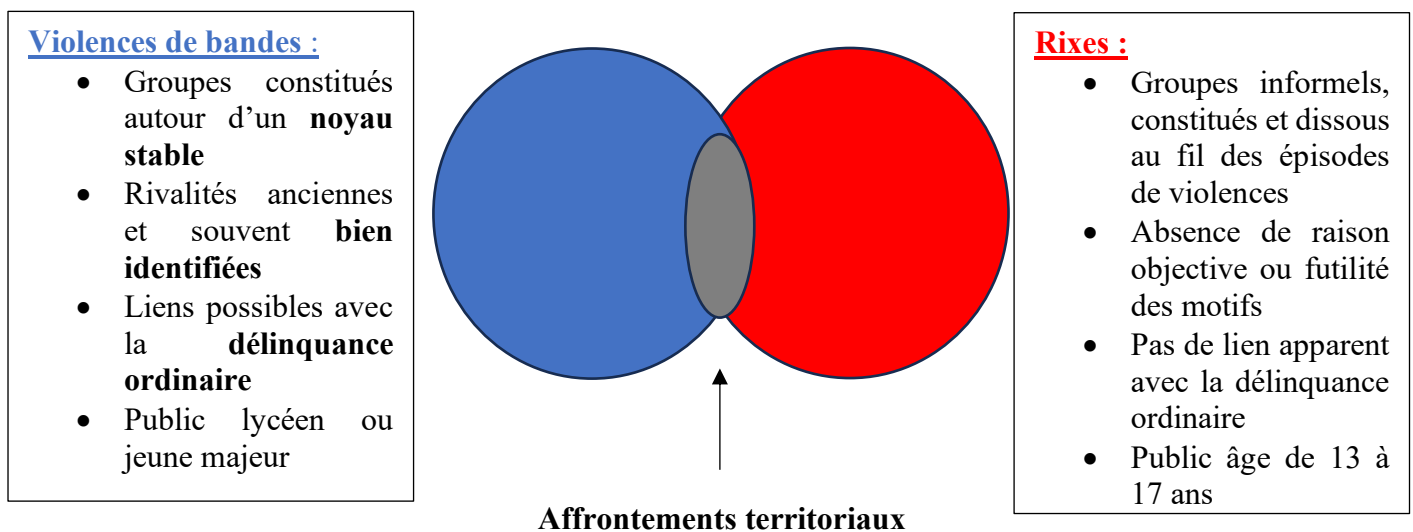
Axe 1 : Les rixes - Panorama d'un phénomène qui meurtrit l'Ile-de-France, et qui implique une galaxie complexe d'acteurs

1. Les rixes : diagnostic et chiffrage

Poser un diagnostic clair sur le phénomène des rixes suppose d'en comprendre les motivations, la sociologie, la géographie et l'ampleur.

S'agissant des motivations, elles se caractérisent par **leur diversité**, comme le relève le *plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences liées aux bandes et aux groupes informels*, développé dès 2010, mis à jour après le décès de deux jeunes Essonnais à Saint-Chéron et Boussy-Saint-Antoine, les 22 et 23 février 2021. Cette **diversité des motivations** (regard mal interprété, rupture amoureuse, provocations musicales...) constitue, avec **le poids des réseaux** et l'importance des territoires, les principales caractéristiques qui **ont fait évoluer le phénomène de bande**. Tandis que les bandes, au sens classique du terme, ont une structure relativement stable et des réunions régulières, les groupes violents, souvent impliqués dans les rixes, sont **plus informels, peu structurés**, se font et se défont de manière contingente et ponctuelle, pour une violence, une vengeance ou la défense d'un territoire.

Tandis que la violence de bande recoupait traditionnellement des rivalités anciennes, bien identifiées ; le phénomène de rixe, sans occulter tout à fait ces rivalités anciennes, implique de plus en plus de **groupes informels et de motivations futiles**. Le phénomène de rixe connaît donc un interstice avec les rivalités de bande, notamment parce qu'il **perpétue des logiques territoriales**, mais s'en **détache par l'âge des participants et la futilité voire par l'absence de motivation qui les caractérise**.



Pour illustrer à la fois ces différences et ces points de contact entre rixes et phénomènes de bande, on peut évoquer l'exemple des rivalités grignaises et évryennes :

*« Entre Grigny 2 et la Grande Borne, les rivalités sont bien identifiées : il y a généralement une raison, un point de départ en cas d'affrontement. En revanche, entre les Pyramides et le Canal, à Évry, il n'y plus d'objet, plus de point de départ ».*⁹

S'agissant de la sociologie des personnes concernées par les rixes, elle est d'abord extrêmement jeune. Selon le plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences liées aux bandes et aux groupes informels, **2/3 des personnes impliquées dans les rixes sont mineures**. En outre, les villes concentrant les difficultés socio-démographiques sont d'autant plus exposées aux rixes : ainsi, Évry-Courcouronnes, en 2016, comptait 24% de familles monoparentales (contre 17% en Essonne), un taux de chômage des 15-24 ans de 34% (contre 25% en Essonne). Si les villes les plus touchées sont généralement des villes moyennes ou importantes, urbanisées, et fortement exposées aux difficultés socio-économiques ; des villes plus modestes peuvent aussi être touchées par ces violences, à l'instar de Boussy-Saint-Antoine en 2021.

S'agissant de la géographie, les espaces franciliens fortement urbanisés sont davantage exposés. Au sein des espaces, certains lieux sont des espaces privilégiés de survenance de rixes. Ainsi, en 2022, une violente rixe a éclaté devant la **gare RER** d'Ozoir-la-Ferrière. De même, dans son rapport précité relatif aux rixes à Évry-Courcouronnes, la commune relève la diversité des lieux pouvant être sujets à des rixes :

*« Les arrêts de bus et les bus eux-mêmes sont des lieux particulièrement sensibles où les bandes guettent la présence éventuelle de rivaux dans les bus. Les parcs, les **endroits isolés aux abords des collèges et des lycées**, l'Agora (centre commercial principal d'EC), les **autres lieux publics fréquentés par les jeunes** (piscine, patinoire) (...) sont également des lieux propices aux manifestations de rixes. »*

En somme, si l'espace public est le théâtre privilégié des rixes, elles se concentrent autour de lieux clés : **les transports, les abords d'établissements scolaires, les centres commerciaux et les équipements sportifs**. La ligne 402 de la TICE a ainsi été qualifié de « bus de la mort » selon le même rapport.

S'agissant, enfin de l'ampleur du phénomène, elle est variable selon les années, et difficile à appréhender en raison de l'absence de base chiffrée et consolidée mise à disposition de tous. Pour autant, à l'issu d'un long travail d'archive et d'investigation, on peut constater que les rixes, sans atteindre le pic de 2010 (391 rixes)¹⁰, ont **connu une forte augmentation en**

⁹ Jasmine Rilos, association *Oser*, audition du 21 mai 2023

¹⁰ Le monde « À Paris, l'impuissance des pouvoirs publics face aux violences entre mineurs », 07/02/2020 [en ligne] : https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/02/07/a-paris-l-impuissance-des-pouvoirs-publics-face-aux-violences-entre-mineurs_6028713_3224.html

2020 (+24% par rapport à 2019), en particulier dans l'Essonne (+80% par rapport à 2019)¹¹. Depuis lors, le nombre de rixes recensé n'est jamais repassé sous les 300.

Évolution du nombre de rixes en Essonne, en Ile-de-France et en France (2019-2022)

	En 2019	En 2020	En 2021	En 2022
Rixes en Essonne	56¹²	91¹³	73¹⁴	65 (de janvier à septembre)¹⁵
Rixes en Ile-de-France	140¹⁶	186¹⁷	95¹⁸	103¹⁹
Nombre total de rixes en France	288²⁰	357²¹	375²²	320²³

Parmi les évolutions notables, on peut d'abord constater que les rixes franciliennes occupent un poids important dans le total des rixes en France : elles représentent **48% du total des rixes en 2019 et même 52% en 2020**. Néanmoins, la diminution du nombre de rixes à Paris conduit cette proportion à diminuer, entre un quart (2021) et un tiers (2022) du total.

¹¹ Ibid

¹² RTL, « Essonne : "Nous avons recensé 91 rixes en 2020 contre 56 en 2019", alerte le préfet », 23/02/2021 [en ligne] : <https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/essonne-nous-avons-recense-91-rixes-en-2020-contre-56-en-2019-alerte-le-prefet-7900002941>

¹³ Ibid

¹⁴ Préfecture de l'Essonne, communiqué de presse « lutte contre les rixes en Essonne : réunion de suivi du plan départemental », 18/02/22 [en ligne] : <https://www.essonne.gouv.fr/contenu/telechargement/35488/269464/file/CP+-+Réunion+plan+rixes+fevrier+2022.pdf>

¹⁵ Ville d'Evry-Courcouronnes, *opus cite*

¹⁶ Le monde « À Paris, l'impuissance des pouvoirs publics face aux violences entre mineurs », 07/02/2020 [en ligne] : https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/02/07/a-paris-l-impuissance-des-pouvoirs-publics-face-aux-violences-entre-mineurs_6028713_3224.html

¹⁷ 20 minutes, « Essonne : En 2020, près de la moitié des rixes en Ile-de-France ont eu lieu dans ce département », 24/02/2021 [en ligne] : <https://www.20minutes.fr/societe/2984971-20210224-essonne-2020-pres-moitie-rixes-ile-france-lieu-departement>

¹⁸ CNEWS, « Ile-de-France : les affrontements de bande en légère hausse en 2022 », 19/01/2023 [en ligne] : <https://www.cnews.fr/france/2023-01-19/ile-de-france-les-affrontements-entre-bandes-en-legere-hausse-en-2022-1312851>

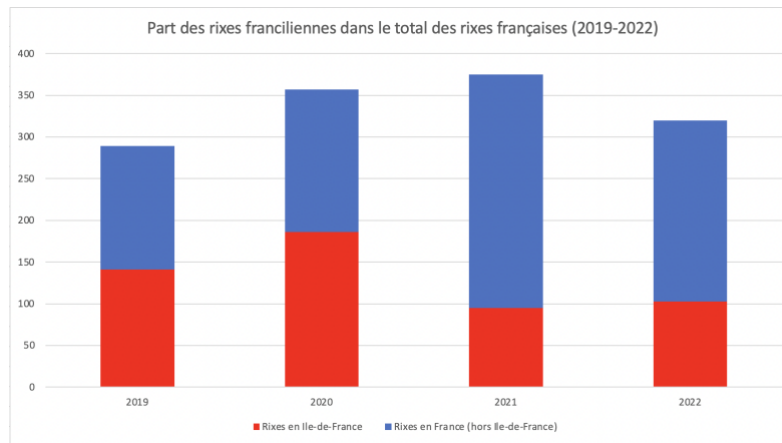
¹⁹ Ibid

²⁰ Communiqué de presse interministériel, « Renforcement de la lutte contre les bandes », 01/03/2021 [en ligne] : https://www.interieur.gouv.fr/sites/minint/files/medias/documents/2021-06/CP-Gouvernement-renforcement-de-la-lutte-contre-les-bandes-01-03-2021_0.pdf

²¹ Ibid

²² BFM, *Bandes Rivaies : comprendre le phénomène en moins de deux minutes*, 16/01/2023 <https://www.dailymotion.com/video/x8haspt>

²³ Radio France, « Rixes : pourra-t-on mettre fin à la violence ? », 31 mai 2023 [en ligne] : <https://www.radiofrance.fr/mouv/podcasts/debattre/rixes-pourra-t-on-mettre-fin-a-la-violence-1012662>

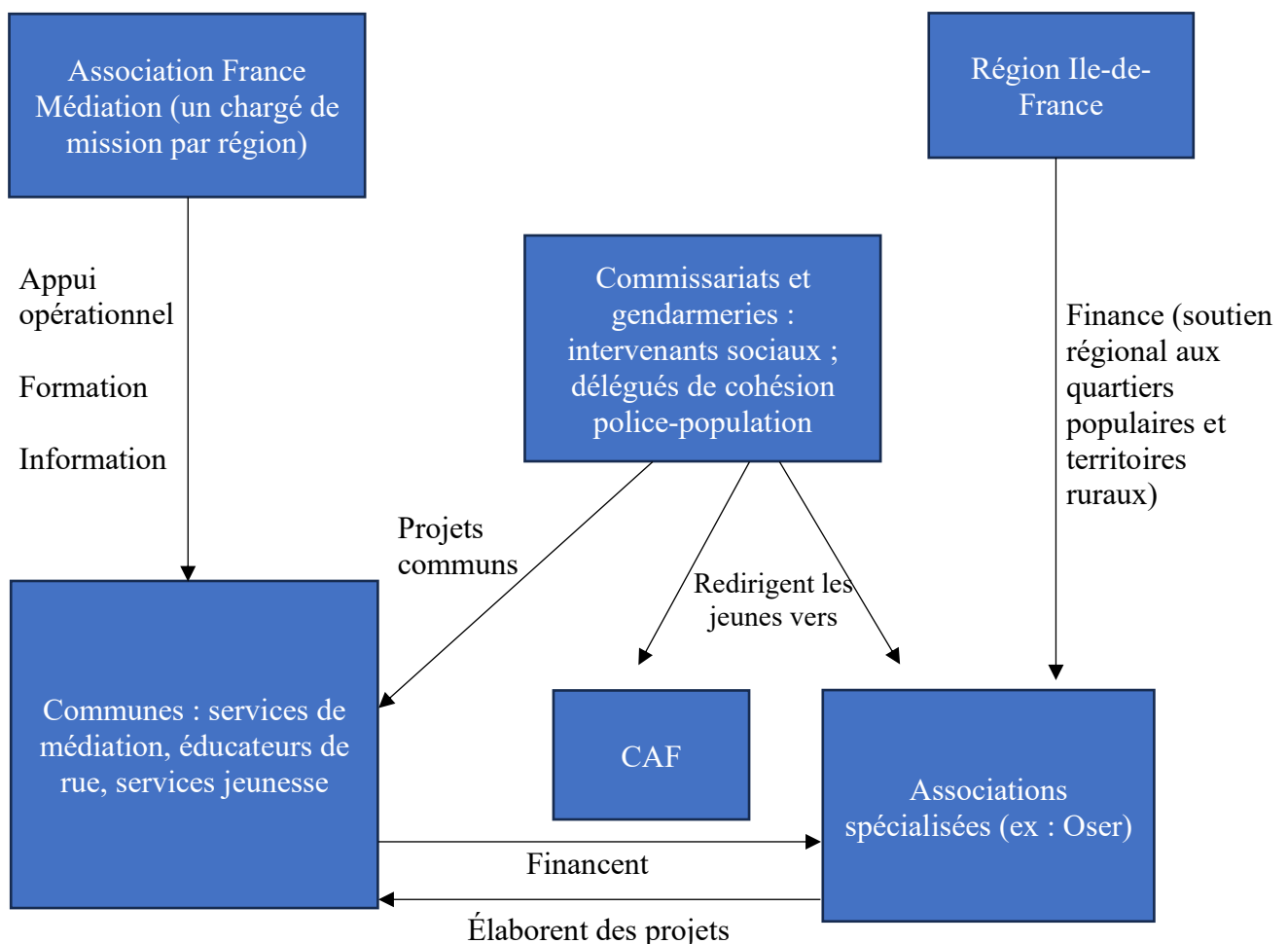


Dès lors, chiffrer et diagnostiquer le phénomène des rixes n'est pas un exercice aisé. Schématiquement, on pourrait résumer l'ensemble de ces données en deux évolutions :

- ➔ D'une part, une mutation sur le temps long, des **phénomènes de bandes vers les phénomènes de rixes** qui se concentrent **dans des territoires paupérisés et des espaces publics bien identifiés**.
- ➔ D'autre part, **une recrudescence des rixes en 2020 et une concentration particulièrement importante en Ile-de-France**.

2. Une myriade d'acteurs impliqués, pas toujours coordonnés entre eux

Cartographie des principaux acteurs de la prévention des rixes





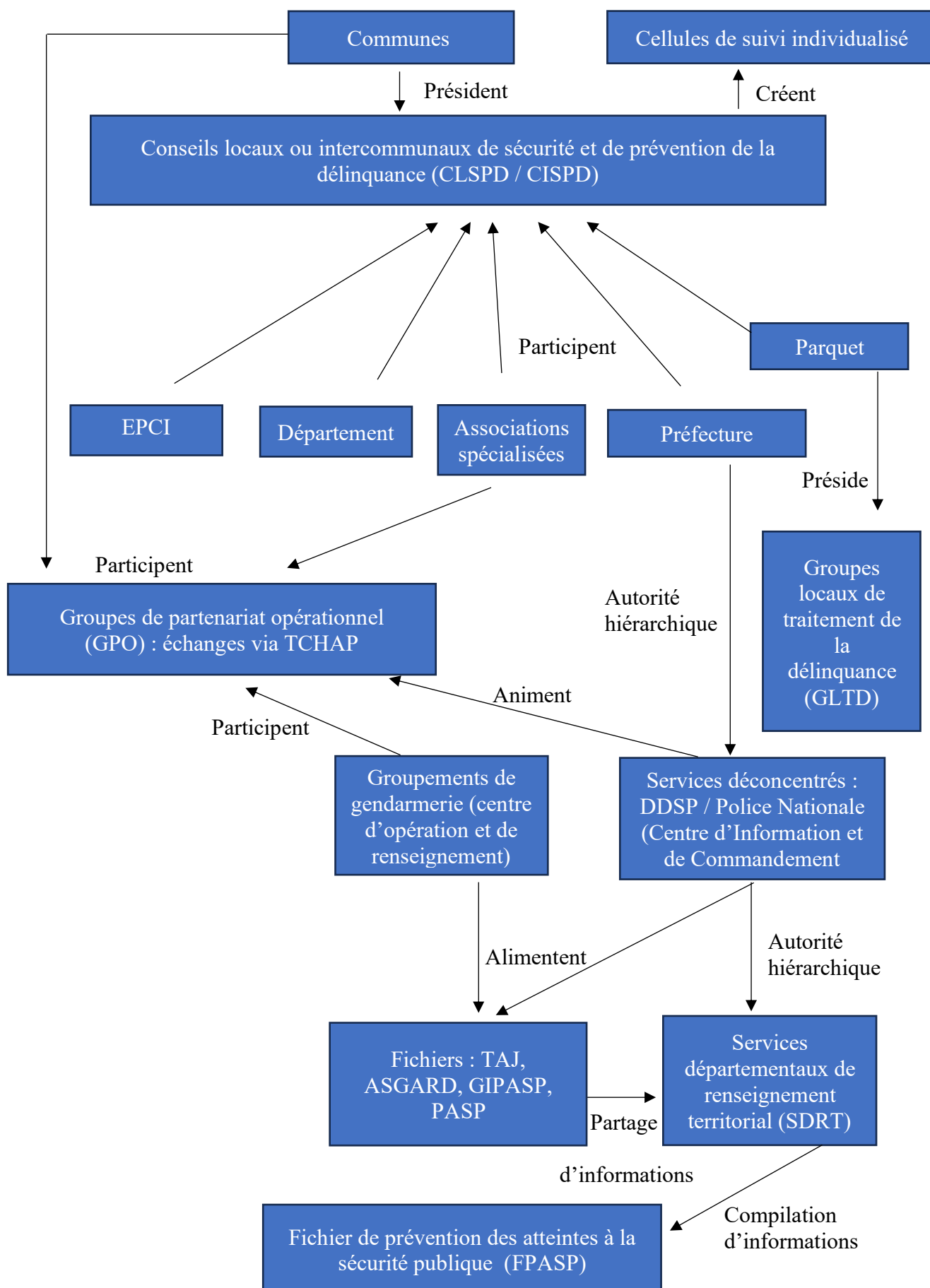
Placées au cœur de la **prévention des rixes**, les communes mobilisent, en interne, leurs agents (médiateurs, services jeunesse, éducateurs de rues) pour agir sur le terrain, apaiser les tensions et, le cas échéant, alerter. Ces communes, pour obtenir un appui opérationnel et de formation en matière de politique de prévention, peuvent faire appel à l'association « France Médiation », qui dispose d'un chargé de mission Ile-de-France et propose différentes **missions régionales d'appui**. Cette association déploie aussi le projet « **médiateur à l'école** », en partenariat avec certaines communes et départements (*cf infra*).

Les communes prennent également appui sur des **acteurs externes**. Elles financent, en subventions de fonctionnement ou par appels à projets, des **associations spécialisées**, qui déploient en retour leurs initiatives. Certaines de ces associations sont aussi financées par la **Région**, au titre du soutien régional aux quartiers populaires et territoires ruraux. Néanmoins, sur 111 dossiers et 1,5 millions d'euros de budget, seules **5 associations**²⁴ qui agissent directement ou indirectement sur les rixes ont été subventionnées à hauteur de 49 000€²⁵. Enfin, les commissariats de police et les gendarmeries disposent parfois d'**intervenants sociaux**, qui redirigent les plus jeunes et leurs familles vers des dispositifs de droit commun (CAF, associations...), mais aussi de délégués de **cohésion police-population** qui élaborent des projets en lien avec les communes.

²⁴ Citoyens Agités – Essonne (8000€) ; Fake Off – Paris 15^{ème} (10 000€) ; Association Jeunesse et Sports du Monde – Paris 10^{ème} (15 000€) ; Génération 91 – Essonne (8000€) ; Hereditas – Seine-Saint-Denis (8 000€) ;

²⁵ Délibération CP n°2022-442, *Soutien aux quartiers populaires et territoires ruraux*, 10 novembre 2022.

Cartographie des principaux acteurs de la détection et de l'action opérationnelle



Les acteurs de la détection des phénomènes de rixes sont nombreux, et les instances qui les coordonnent sont diverses, complémentaires mais pas toujours reliées entre elles.

Animés par les communes et les intercommunalités, les conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLPSD / CISPd) comprennent généralement des représentants des communes, des EPCI, du département, d'associations spécialisées, de la préfecture et du parquet. Ces conseils comprennent parfois une **cellule de suivi individualisé**, en cours de généralisation dans les CLSPD / CISPd de l'Essonne. Ces cellules permettent d'étudier en détail les **situations individuelles**, et de coordonner les acteurs pour y apporter des solutions.

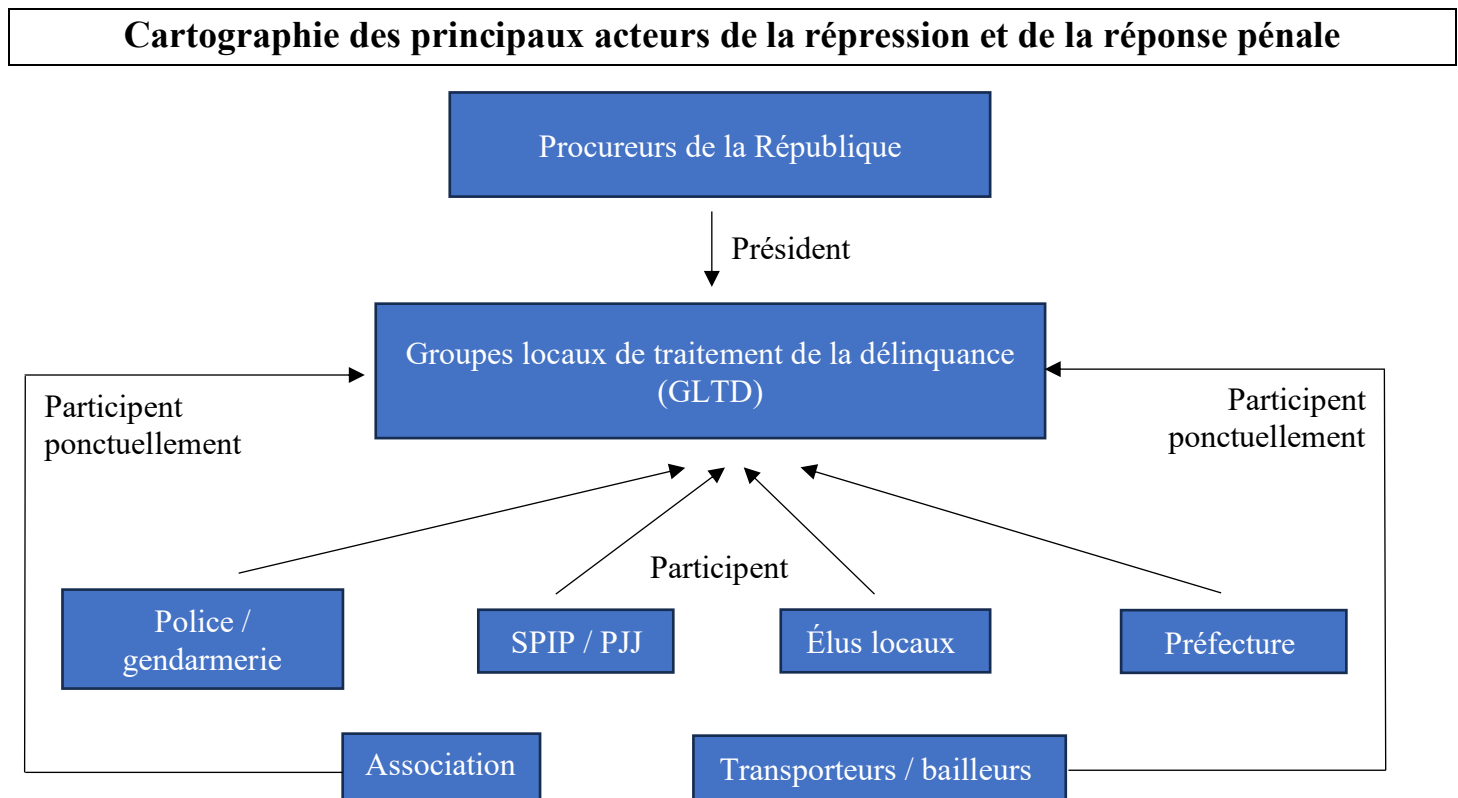
Animés par la police nationale, les groupes de partenariat opérationnel (GPO) ont été mis en place en 2019 dans le cadre de la police du quotidien. Ces GPO, qui remplacent toutes les instances de coordination préexistantes (exceptés les CLSPD et les GLTD), matérialisent l'idée d'un **continuum de sécurité**. Ils cherchent à coordonner l'action de la police nationale avec les acteurs de proximité : municipalités, associations de proximité, police municipale, gendarmerie, bailleurs, représentants des riverains... Au-delà des réunions physiques, l'ensemble de ces acteurs peuvent correspondre par l'intermédiaire d'une messagerie instantanée développée par l'Etat : *Tchap*. A Evry-Courcouronnes²⁶, une boucle Tchap Anti-Rixes a été mise en place et comprend une **pluralité d'acteurs** (*cf infra*). De même, des boucles d'alerte précoce ont été mises en œuvre à Corbeil-Essonnes et par le biais de la préfecture de département.

A noter que les services de police et de gendarmerie nourrissent, au fil des interpellations, différents **fichiers**. Le fichier le plus large, et sans doute le plus connu, est le **traitement des antécédents judiciaires** (TAJ) qui comporte les informations relatives aux personnes interpellées, mises en causes, condamnées ou relaxées. Ce fichier alimente des fichiers plus spécifiques, comme **l'Analyse Stratégique des Groupes à Risque Délinquant** (ASGARD), mis en œuvre par la **préfecture de police de Paris**. A partir de l'analyse des réseaux sociaux, des renseignements, du TAJ, l'ASGARD identifie les membres des bandes, leurs âges et adresses, leurs photos, leurs pseudonymes, leur réseaux sociaux. De façon plus large sur le territoire, la gendarmerie dispose d'un fichier de **gestion de l'information et de prévention des atteintes à la sécurité publique** (GIPASP), qui trouve son **équivalent dans la police nationale** (PASP) et qui permet de recueillir de compiler et de conserver des informations des personnes pouvant porter atteinte à la sécurité publique. Ces informations, partagées avec les **renseignements territoriaux** (SDRT), sont ensuite synthétisées dans un **fichier de prévention des atteintes à la sécurité publique** (FPASP). Ces différents fichiers, contestés en raison du

²⁶ Ville d'Évry-Courcouronnes, *opus cité*, page 41

nombre important de données personnelles qu'ils conservent, permettent néanmoins de **mieux connaître** le phénomène de rixe et d'en suivre les auteurs.

Enfin, animés par le parquet, les groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD) coordonnent, sous l'autorité du procureur de la République, les acteurs pour apporter une réponse répressive.



S’agissant enfin des acteurs de la répression et de la réponse pénale, ils agissent en étroitement collaboration via les **services d’enquête** (police / gendarmerie), les services **judiciaires** (Protection judiciaire de la jeunesse – PJJ – ; Service Pénitentiaire d’Insertion et de Probation – SPIP – et surtout procureur de la République), mais aussi les **acteurs de proximité** (élus locaux, services préfectoraux, associations, transporteurs, bailleurs).

Tous ces acteurs élaborent, notamment en direction des multirécidivistes, une réponse pénale **ferme et adaptée dans des groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD)**. Créés dès la fin des années 1990 en parallèle des **contrats locaux de sécurité**, ces GLTD sont animés par le procureur de la République ou son représentant. Ils ciblent des secteurs d’action prioritaires, parmi lesquelles peuvent figurer les rixes, et s’inscrivent le cadre de la politique pénale du parquet qui, conformément à la directive du 1^{er} février 2021 des ministres de la justice et de l’intérieur, se veut particulièrement rapide et ferme à l’encontre des **multirécidivistes**. L’objectif des GLTD, initialement conçus pour être temporaires et ciblés, est de coordonner la réponse pénale avec l’action des acteurs de proximité. Ainsi, dès 2016, un **GLTD rixes a été**

mis en place par le parquet de Paris, associant la Préfecture de Police, la ville, mais aussi la PJJ et le Rectorat. Selon la **Stratégie parisienne de lutte contre les rixes** : « *il a permis [ce GLTD] d'améliorer les échanges et l'analyse du phénomène entre les institutions partenaires* »²⁷.

S'agissant **des réponses pénales**, elles sont assez diverses et impliquent, selon la gravité des faits et leur récurrence, des peines de prison mais aussi des condamnations plus **restauratives et préventives** : mesures d'éloignement, travaux d'intérêt général auprès d'associations d'aide aux victimes, stages de citoyenneté, mesures de réparation en lien avec la PJJ, etc.

S'agissant enfin des mesures de **réinsertion**, elles sont accompagnées par les SPIP et / ou la PJJ qui élaborent, à l'issue de la sanction, en milieu ouvert ou fermé, un projet personnalisé visant à éviter la récidive.

Synthèse des infractions et des peines applicables aux phénomènes de rixes²⁸

Plusieurs infractions peuvent trouver à s'appliquer en amont ou lors d'affrontements violents :

- La **provocation directe non suivie d'effet à un crime ou délit par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique** (art. 24 1^{er} loi du 29 juillet 1881) est punie de 5 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende (Natif 420).
- La **provocation directe à un attroupement armé** (art. 431-6 CP) est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (Natif 1168). Lorsqu'elle a été **suivie d'effet**, la peine est portée à 7 ans et 100 000 euros d'amende (Natif 424).
- L'**association de malfaiteurs** (art. 450-1 CP) en vue de commettre un délit puni d'au moins 5 ans d'emprisonnement est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (Natif 23002).
- La **participation à un groupement en vue de la préparation de violences volontaires contre les personnes ou de destructions ou dégradations de biens** (art. 222-14-2 du CP) est punie d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (Natif 27549).
- Le fait de **continuer après sommations à participer à un attroupement en n'étant pas porteur d'une arme** (art. 431-4 du CP) est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (Natif 1160).
- L'**attroupement en étant porteur d'une arme** (art. 431-5 al. 1 du CP), et le fait de **continuer après sommation à participer à un attroupement en dissimulant volontairement en tout ou partie son visage** afin de ne pas être identifié (art. 431-4 al. 2 du CP) sont punis de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (Natif 12260 et 27562).
- Si la **personne armée a continué à participer à l'attroupement après les sommations** ou si elle est **armée et dissimule volontairement en tout ou partie son visage** afin de ne pas être identifiée la peine est portée à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende (art. 431-5 al. 2 et 3 du CP, Natif 12262 et 27563).

Ces différentes cartographies laissent apparaître la **pluralité des acteurs** impliqués dans la réponse aux phénomènes de rixes, mais aussi la **multiplicité des instances de coordination**. Paradoxalement, ce nombre élevé d'instances, pas toujours **opérationnelles** (les CLPSD ne sont pas toujours animés de façon régulière), généralement **réunies à l'échelon départementale** (bien que les GLTD puissent se constituer dans une formation interdépartementale ou en lien

²⁷ Ville de Paris, *Stratégie parisienne de lutte contre les rixes*, 2019, page 15 [en ligne] :

<https://cdn.paris.fr/paris/2022/05/04/25921b7fe1b47793453a454c132fbc20.pdf>

²⁸ Stratégie interministérielle de lutte contre les rixes, *opus cité*, page 61

avec les conseils régionaux de la politique pénale), ne suffit pas toujours à **fluidifier la mise en commun** des actions et des informations. A cet égard, la ville d'Évry-Courcouronnes porte un jugement particulièrement sévère sur la question :

« La coordination des acteurs et des actions face aux rixes n'existe pas actuellement »²⁹

De même, la stratégie interministérielle, si elle met en exergue les instances de coordination précitées, insiste sur la nécessité de dépasser les logiques de silo, et de favoriser le **retour d'expérience entre les acteurs** concernés par la lutte contre les rixes.

Enfin, au-delà de ces difficultés de coordination, on peut noter un **réel effacement de l'échelon régional**, hormis des conseils régionaux de politique pénale encore embryonnaires et l'octroi de subventions qui restent relativement modestes (3% du budget dédié au soutien des quartiers prioritaires et des territoires ruraux).

*
* *

²⁹ Ville d'Évry-Courcouronnes, *opus cité*, page 38

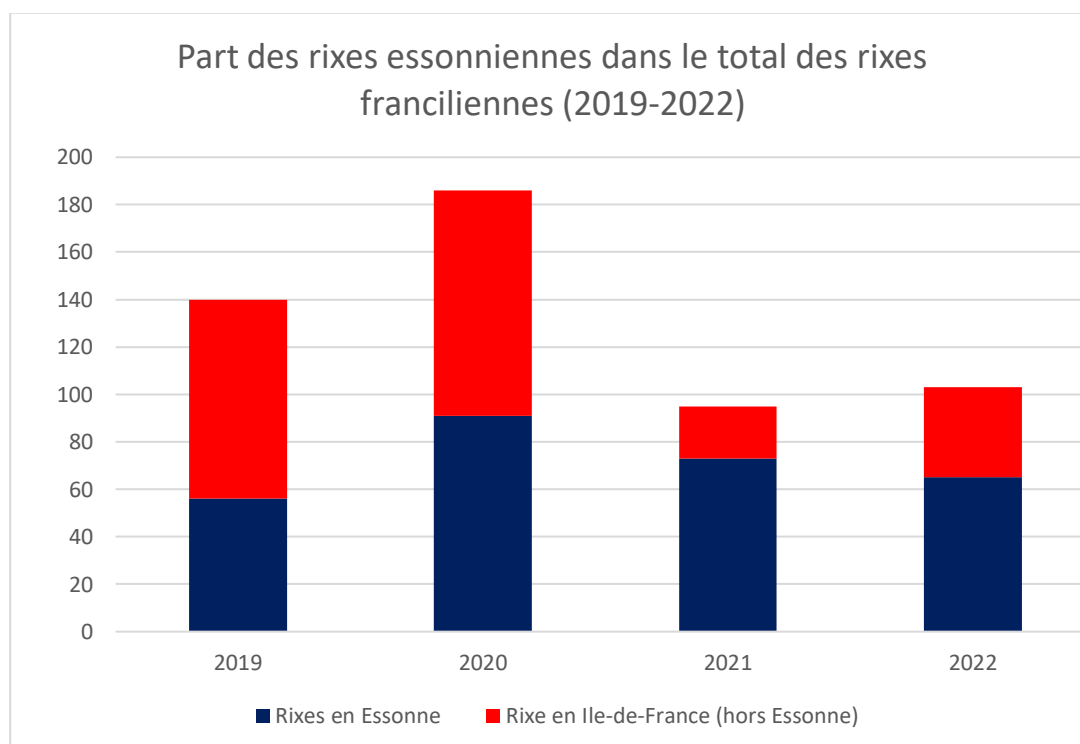
Axe 2 : L'Essonne - Un territoire qui concentre les rixes et qui innove pour y répondre

Après avoir tracé les contours du phénomène de rixes, évalué sa prégnance en Ile-de-France et cartographié les acteurs, on s'intéressera plus spécifiquement au département de l'Essonne. Significative, la prévalence des rixes en Essonne a conduit la préfecture du département, les associations spécialisées et les collectivités, à développer des réponses innovantes qui pourraient inspirer un futur plan régional de lutte contre les rixes en Ile-de-France.

1. L'Essonne concentre une grande partie des rixes survenues en Ile-de-France

L'Essonne a été, ces dernières années, particulièrement meurtrie par le phénomène de rixes. Arthur, 15 ans, de Saint-Michel-sur-Orge (2021), Lilibelle, 14 ans, de Saint-Chéron (2021), Toumani, 14 ans, de Boussy-Saint-Antoine (2021) Asriel, 19 ans à Brunoy (2022), Lucas, 17 ans de Fleury-Mérogis (2022). À nouveau, le 15 septembre 2023, un jeune homme, Toumani, est mort des suites de ses blessures, cette fois à Corbeil-Essonnes.

Ces noms, par-eux-mêmes glaçants, sont la face visible, tangible, d'une réalité statistique qui l'est tout autant. 56 rixes ont eu lieu en Essonne en 2019, 91 en 2020, 73 en 2021, et 65 de janvier à septembre 2022. Surtout, alors que 40% des rixes franciliennes étaient Essonniennes en 2019, le département, depuis 2020, représente plus de la **moitié des rixes survenues en Ile-de-France** :



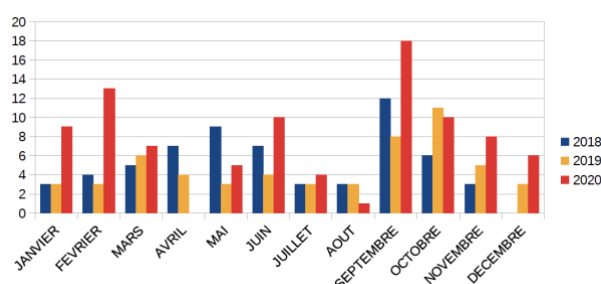
Ces phénomènes de rixes se concentrent dans le **nord du département**. Dans sa note interne de 2021³⁰, la préfecture, avec l'appui des services départementaux de renseignement territoriaux (SDRT), faisait état de **10 bandes structurées en Essonne**, auxquelles s'ajoutent divers groupes plus informels, constitués et dissous au fil des rixes. Ces groupes informels sont particulièrement actifs sur les communes **d'Évry-Courcouronnes, de Vigneux-sur-Seine, de Brunoy, de Yerres, de Montgeron, de Sainte-Geneviève-des-Bois, de Saint-Michel-sur-Orge et de Ris-Orangis**.

Ces affrontements sont structurés autour de rivalités anciennes entre quartiers :

- **Au sein d'une même ville** : *Pyramides et Canal* à Évry-Courcouronnes ; *quartier Zola et Opéra* à Massy ; *Tarterêts et Montconseil* à Corbeil-Essonnes ; *le Pré Saint Martin et le Grand Vaux* à Savigny-sur-Orge ;
- **Entre différentes villes** : *Saint-Hubert* de Sainte-Geneviève-des-Bois s'oppose aux *Bois-des-Roches* de Saint-Michel-sur-Orge ainsi qu'aux *Aunettes* de Fleury-Mérogis ; différents quartiers du Val d'Yerres Val de Seine s'affrontent (les *Bergeries* de Draveil et Vigneux-sur-Seine, la *Croix-Blanche* de Vigneux-sur-Seine et les *Mazières* de Draveil d'une part ; le *Vieillet* de Quincy-sous-Sénart et les *cités des cinéastes, des écrivains et le quartier de la Plaine* d'Épinay-sous-Sénart d'autre part), parfois sur des lieux de croisement comme c'est le cas pour Boussy-Saint-Antoine.

A la fois temporellement et géographiquement, les rixes essonniennes, comme partout en France, se concentrent chez les **13-17 ans**, sont **plus marquées pendant les périodes scolaires**, aux abords des établissements, des équipements sportifs et des centres commerciaux. A noter néanmoins que les deux décès survenus à Saint-Chéron et Boussy-Saint-Antoine en 2021 ont eu lieu **en dehors des périodes scolaires**. On constate ainsi que le phénomène de rixe, s'il a fortement augmenté en Essonne à partir de 2019, connaît une concentration particulièrement marquée **lors de la rentrée scolaire**.

Principales périodes de commission des rixes en Essonne (2018-2020)³¹



³⁰ Préfecture de l'Essonne, *opus cité*, 2021

³¹ *Ibid*

2. Des réponses innovantes ont été déployées dans le département pour répondre à ce phénomène de rixes

Pour répondre à ce phénomène de rixe en Essonne, tant la préfecture que les acteurs associatifs et les collectivités ont développé des propositions innovantes. Dans un catalogue d'action élaboré en 2021, la Préfecture de l'Essonne recense une **douzaine d'actions** développées à travers le département, autour de quatre thématiques :

- (i) **Se rencontrer et vivre des actions communes pour réécrire une histoire commune** : l'association *Jeunesse Fièrre et Solidaire* organise des séjours de rupture inter-quartiers d'une semaine à Royan, en partenariat avec des associations sportives.
- (ii) **Témoigner et se parler** : l'association *Génération Femmes* intervient dans les établissements scolaires (collèges et lycées) afin de partager des témoignages de jeunes professionnels, issus de divers quartiers, qui ont pu être confrontés aux rixes. Un court métrage sur le thème des rixes a également été réalisé avec les habitants du quartier des Pyramides. Un volet était notamment consacré au rôle que peuvent avoir les filles dans le déclenchement des affrontements.
- (iii) **S'alerter et se parler entres adultes et professionnels** : la commune de *Corbeil-Essonne*, en lien avec les différents acteurs de prévention des rixes, a mis en place un dispositif local d'alerte rixes (DLAR) sur **WhatsApp**, qui permet de partager entre les acteurs (CLSPD, services municipaux, police nationale, associations, préfecture) les signaux faibles, de surveiller en commun les réseaux sociaux et les attroupements, et d'alerter au plus tôt. Le *CLSPD de Viry-Châtillon* a quant à lui développé un groupe de travail spécifiquement dédié aux rixes, en lien avec les habitants, les MJC, les missions locales, les équipes éducatives, la police nationale et les services de la ville.
- (iv) **Suivre individuellement et accompagner** : la Préfecture préconise, sur ce volet, de développer les **cellules locales de suivi individualisées** (CLSI) dans le cadre des CLSPD et CISP (cf. *supra*, « cartographie des principaux acteurs de la détection et de l'action opérationnelle »)

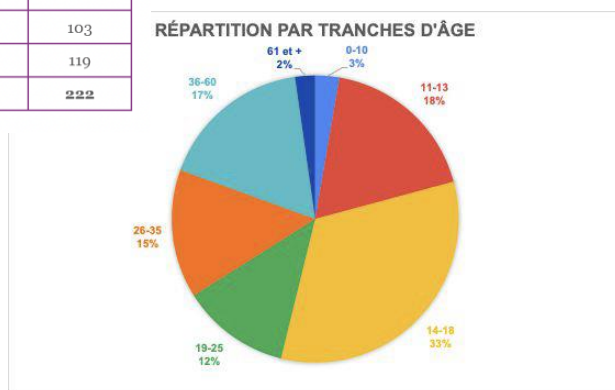
Au-delà de ce panorama général esquissé par la Préfecture de l'Essonne, trois exemples de réponses innovantes peuvent être développés de façon plus détaillée : les **médiateurs à l'école** ; la **méthode participative et la gouvernance** d'Évry-Courcouronnes ; les actions proposées par l'**association de prévention spécialisée Oser**.

Le « *Médiateur à l'école* » trouve son origine dans l'association *France Médiation*. Il est soutenu par l'éducation nationale, le ministère de l'intérieur, l'ANCT et le comité interministériel. En lien avec les services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), les associations et les collectivités partenaires (parmi lesquelles la Seine-Saint-Denis), le projet prévoyait de déployer **130 médiateurs sociaux** dans 255 écoles élémentaires et collèges de 12 académies. Ce projet a depuis été répliqué, sous différentes formes, dans de nombreuses collectivités parmi lesquelles le Département de l'Essonne qui a créé un service de **médiation scolaire** dans le cadre de son **schéma directeur sécurité, prévention des violences et de la délinquance 2022-2028**, et de son **contrat local de sécurité 2022-2027**. Dans le prolongement de ces initiatives départementales, la collectivité a signé un **contrat de sécurité intégré en juin 2023 avec la préfecture**, qui prévoit le déploiement de ce service de médiation **spécifiquement pour lutter contre les rixes**. Le Département prévoit ainsi 5 à 8 recrutements.

À Évry-Courcouronnes, une méthode participative a été déployée, donnant lieu à l'élaboration du document précité. De juillet à décembre 2022, la commune a procédé à une étude documentaire, élaboré des questionnaires, lancé des consultations citoyennes et des entretiens individuels. Le résultat a ensuite été restitué publiquement le **25 avril 2023**, débouchant sur des ateliers **d'auto-construction**, conduits par des **habitants référents**, qui devraient permettre l'élaboration d'un plan d'action, déployé au second semestre. **222 personnes ont ainsi été consultées à travers 22 entretiens collectifs et 16 entretiens individuels**. Pour l'essentiel, il s'agissait d'un public **jeune** :

Répartition des participants au processus consultatif à Évry-Courcouronnes, en fonction de la proximité avec le phénomène de rixes et de l'âge³²

	A risque	Dans rixes	Familles	Enfants	Acteurs d'influence	Pro	Total
Femmes / Filles	52	0	36	3	6	6	103
Hommes / Garçons	54	28	13	2	16	6	119
Total	106	28	49	5	22	12	222

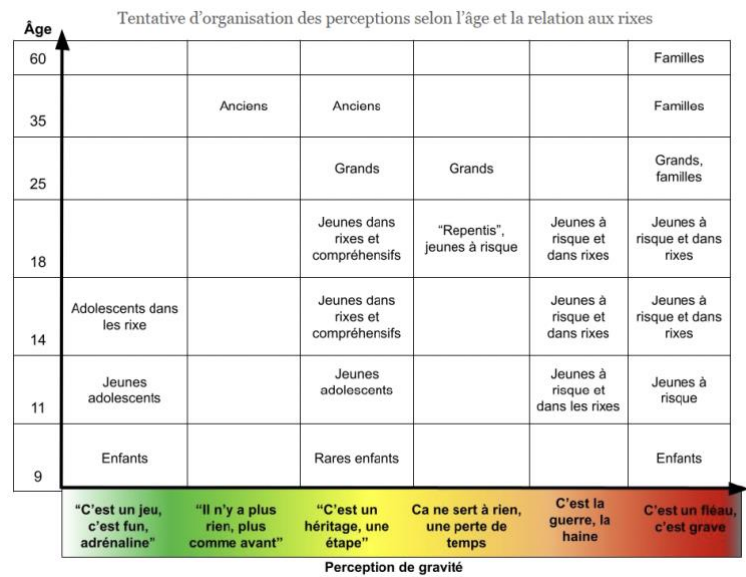


Cette consultation a permis de mettre en lumière l'implication **relativement importante des 15-18 ans** (un jeune sur sept serait impliqué) mais aussi une certaine **insouciance dans la perception du phénomène**. Les familles, en particulier, sont souvent mises à l'écart de ces

³² *Ibid*, page 9

violences, que les enfants cachent à leurs parents et qui, lorsqu’elles sont découvertes, laissent souvent les familles démunies :

Perception du phénomène de rixes, en fonction de l’âge, parmi les personnes impliquées dans le processus consultatif d’Évry-Courcouronnes³³



D’ores et déjà, la ville d’Évry-Courcouronnes développe des réponses à l’aide d’une gouvernance propre, qui implique et met en lien les différents acteurs précédemment cartographiés :

Instances de coordination des actions de lutte contre les rixes à Évry-Courcouronnes³⁴

La boucle anti-rixes Tchap :
Pilote : commissaire DDSP

Types de participants : transporteurs, directeur du centre commercial Evry 2, DDSP, DASEN, forces de l’ordre dont PM, collèges, lycées, Cabinet maire, Direction développement social urbain, cheffe CLSPD médiation, coordinateur de la médiation.

Type d’informations échangées : groupe initialement destiné à des demandes d’éléments d’ambiance. Désormais davantage utilisé pour des signalements d’urgence. Pas d’information nominative.

Traitement des informations échangées : PM/PN/médiation/pompiers traitent immédiatement, déploient des effectifs, sécurisent, etc. Les autres membres prennent connaissance des tensions pour adapter et anticiper leurs actions en cas d’effet boule de neige de la rixe

Cette boucle bénéficie d’une charte de fonctionnement. Un système d’évaluation est en cours de réflexion.

La boucle interne Ville INFOS RIXES :
Pilote : Directeur adjoint de cabinet du maire

Types de participants : Cabinet maire, Directeur PM, Direction développement social urbain, cheffe CLSPD médiation, coordinateur médiation, directeur jeunesse, directeur vie locale et culture, cheffe service vie locale, chef sports loisirs + OSER (choix de conserver ce partenaire extérieur qui était depuis l’origine dans la boucle, avant la création de la boucle Tchap)

Type d’informations échangées : groupe initialement destinés à des demandes d’éléments d’ambiance. Désormais davantage utilisé pour relayer l’information de boucle Tchap.

Traitement des informations échangées : prise de connaissance pour adaptation et anticipation si déplacement sur les secteurs, appels pour questionner sur éléments nominatifs ou détails si besoin

Le bureau technique du CLSPD : réuni environ 1 fois par mois, le BST regroupe le coordinateur du CLSPD et le Directeur de la Police municipale, le Directeur adjoint du Cabinet du Maire, la Directrice générale adjointe en charge du Développement Territorial et Urbain et la Directrice du Développement social urbain. C’est un outil de suivi global de la SLSPD et pourra par voie de conséquence être l’outil de suivi des activités de prévention des rixes du CLSPD.

³³ Ibid, page 17
³⁴ Ibid, page 41

Dans l'attente du résultat des ateliers d'auto-construction, la commune a élaboré différentes **pistes d'action** :

- (i) **Optimiser et adapter l'accompagnement des jeunes** : en coordonnant mieux les acteurs, en développant le suivi individuel ;
- (ii) **Optimiser et adapter l'accompagnement des familles** : en développant une stratégie d'aller-vers et de sensibilisation pour éviter le déni ;
- (iii) **Créer des passerelles entre les écosystèmes formels et informels** : en associant davantage les habitants et leurs capacités de résolution des conflits, en soutenant la mobilisation des grands et des anciens en faveur de l'apaisement.

Enfin, l'association *Oser*, que nous avons été amenés à rencontrer par l'entremise de Jasmine Rilos, illustre l'inventivité des acteurs essonniers pour répondre à la question des rixes. Cette association de prévention spécialisée, chargée d'une mission de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance, comporte **8 équipes éducatives** : deux sont déployées à Corbeil-Essonnes, trois à Évry-Courcouronnes, une à Ris-Orangis et deux à Grigny. Ces équipes déploient une démarche **d'aller-vers**, selon un principe **de libre adhésion et non-institutionnalisation des actions**. Il s'agit, à travers cette démarche, de toucher les jeunes les **plus éloignés des services de droit commun**. En matière de lutte contre les rixes, l'association a été amenée, depuis 2021, à développer **deux actions dédiées** :

➔ **Un chantier éducatif artistique** : autour des quartiers de Grigny 2, Montconseil et du Parc aux Lièvres, l'association a accompagné la réalisation d'une peinture murale. Pour ce faire, les jeunes se sont inscrits en missions locales pour bénéficier d'une **formation à la médiation culturelle**. Ils ont également passé un permis nacelle. En réunissant autour d'un projet artistique des jeunes de différents quartiers, l'association développe l'entre-connaissance et la prise de conscience des capacités de création. Médiation culturelle et culture urbaine permettent ainsi de former les jeunes participants qui peuvent ensuite porter, par la suite, un message de prévention en direction de leurs cadets.



Rencontre avec Jasmine Rilos, responsable des équipes de Grigny de l'association *Oser*, 17 mai 2023

➔ **Un séjour d'éloignement en chantier agricole** : avec 6 jeunes de Grigny, de Corbeil-Essonnes et d'Évry-Courcouronnes, l'association avait pour objectif d'organiser un séjour de rupture en Seine-et-Marne, au sein de l'AMAP de Vaux en Lunain. Compte tenu du niveau de tension observé en 2020, 3 séjours ont finalement été organisés pour 11 jeunes de ces trois villes. Ce projet, qui permet de rapprocher les jeunes autour du travail de la terre, et de les sensibiliser au maraîchage, est amené à être réitéré.

Ces différents exemples illustrent, au-delà de la prégnance du phénomène des rixes en Essonne, la diversité des réponses que le département, ses collectivités, ses forces vives, son tissu associatif, ont été en mesure de déployer. Ces mesures peuvent et doivent inspirer la Région Ile-de-France dans l'élaboration d'un **plan régional de lutte contre les rixes**.

*
* *

Axe 3 : Élaborer un plan régional pour apporter une réponse globale au phénomène de rixes en Ile-de-France

Après cette série de constats statistiques et de mise en lumière des initiatives préexistantes, des propositions peuvent être faites pour nourrir un futur **plan régional de lutte contre les rixes**. Ces propositions ont été nourries par nos études documentaires et par les rencontres que nous avons effectuées avec le Préfet de l'Essonne, des élus locaux et des associations spécialisées.

Dans le respect des compétences qui lui sont attribuées, la Région **est fondée à intervenir** pour contribuer à régler cette question qui, on l'a vu, est un phénomène largement francilien.

➔ Compétente dans la gestion des **lycées**, la Région peut agir en matière de **sensibilisation aux risques**, d'éducation au **numérique** et de **médiation scolaire**.

➔ Compétente en matière de **formation professionnelle**, la Région peut jouer un rôle de cheffe de file pour former à la fois **ses propres agents**, à commencer par la **brigade régionale de sécurité**, mais aussi, plus largement, pour développer une **offre de formation** adéquate pour les collectivités franciliennes qui souhaiteraient s'y associer.

➔ Compétente dans l'octroi de subventions, la Région peut, au titre du soutien qu'elle accorde aux **quartiers populaires et territoires ruraux**, appuyer davantage les associations qui luttent, au quotidien, contre les rixes.

➔ Compétente, enfin, **en matière de transports**, lieu privilégié de survenance des rixes, la Région peut y développer une politique de **pacification et de sensibilisation**.

De façon plus transversale, la Région peut, à l'image des conseils régionaux de réponse pénale et des GLTD interdépartementaux, jouer un rôle de **coordination** entre les différents acteurs de lutte contre les rixes, et ce à une échelle pertinente.

Nous développerons donc les réponses que la Région est en mesure d'apporter sur les différentes thématiques, précédemment énumérées, qui touchent à la question des rixes : (1) **parentalité et éducation** ; (2) **numérique** ; (3) **emploi et formation** ; (4) **tissu associatif** ; (5) **coordination des acteurs** et (6) **prévention, détection et répression des rixes**.

1. Parentalité et éducation : des parents sensibilisés, des lycées associés

Désarmés, parfois placés dans une situation de désinformation et de déni, les parents jouent pourtant un rôle essentiel dans la lutte contre les rixes. La mobilisation des mères à Noisy-le-Grand, après qu'une rixe a fait plusieurs blessés, démontre que les parents ont souvent soif d'agir. Des collectifs de parents ont d'ailleurs été constitués, à travers l'Ile-de-France, notamment pour lutter contre ce phénomène. On peut citer, à cet égard, le **collectif des parents du Cœur Essonne**, ou encore la **Brigade des mères** à Paris. Ces collectifs de parents, que la Région peut accompagner financièrement dans leur structuration, mériteraient d'être davantage associés et mobilisés, par exemple pour intervenir dans les lycées et sensibiliser à la question des rixes.

Proposition n°1 : accompagner financièrement la structuration des collectifs de parents et favoriser leur intervention auprès des jeunes, notamment dans les lycées

Pour les lycées, la Région pourrait mettre en lien les préfetures, la PJJ, le rectorat, les chefs d'établissements, les équipes éducatives et les représentants de parents d'élèves, pour élaborer, sur le modèle de ce qui existe déjà dans les collèges parisiens, un **plan de lutte contre les rixes dans chaque lycée francilien**. A cet égard, les lycées essonnais pourraient faire office d'**expérimentation** pour rédiger ce document qui devra arrêter une gouvernance entre les acteurs et des actions concrètes.

Proposition n°2 : élaborer dans chaque lycée un plan de lutte contre les rixes, en lien avec les préfetures, la PJJ, la Rectorat, les chefs d'établissements, les équipes éducatives, les représentants d'élèves et de parents d'élèves

2. Numérique et réseaux sociaux : développer les bonnes pratiques chez les lycéens

En matière de surveillance des réseaux sociaux, beaucoup est fait au niveau local comme l'illustre le dispositif local d'alerte rixes déployé à Corbeil-Essonne. Pour autant, la Région pourrait mobiliser des associations spécialisées dans **l'éducation aux médias et à l'information** pour intervenir dans les lycées, et sensibiliser les plus jeunes à l'empreinte numérique, à la conservation des données et plus largement aux dangers d'internet et des réseaux sociaux. Parmi les associations spécialisées sur ce thème, on peut citer les **Promeneurs du Net** ou encore l'**association Tralalere**, évoqués dans le plan interministériel de lutte contre les rixes.

Proposition n°3 : développer un usage citoyen et sûr d'internet et des réseaux sociaux, en permettant l'intervention, dans les lycées, d'associations spécialisées dans l'éducation numérique

3. Insertion-socio-professionnelle : mobiliser le réseau des missions locales et des associations de proximité

Comme évoqué précédemment, les inégalités d'exposition aux risques se cumulent, assez largement, avec les inégalités sociales, langagières, d'accès aux services publics et de concentration des familles monoparentales. A cet égard, la Région, compétente en matière de formation professionnelle, a un rôle à jouer pour éviter les situations de désœuvrement, mieux orienter et insérer les jeunes sur le marché du travail et ainsi prévenir les situations de violence. Pour ce faire, les **missions locales** semblent être les acteurs les plus pertinents pour s'assurer que **l'obligation de formation**, de 16 à 18 ans, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2020, est bien respectée.

La récente réforme du financement de ces missions locales en Région Ile-de-France, consiste désormais à verser une subvention socle (10% du total), et une subvention de performance (90% du total) modulée selon le nombre d'entrées en formation qualifiante dans les métiers en tension ; le nombre d'entrée dans les autres formations de la Région et le nombre de jeunes bénéficiant du chèque permis de conduire. Les modalités de versement ont aussi été largement revues, puisque la subvention, jusqu'ici versée en deux fois, sera désormais répartie en **trois périodes** : un premier versement, pour la part socle, à la fin du premier semestre ; un second versement, pour la part performance, sur la base des résultats du premier semestre ; un dernier versement, au début de l'année N+1, sur la base des résultats du second semestre.

Ces modalités de financement, qui se veulent incitatives pour favoriser l'inscription dans les formations régionales, fragilisent les missions locales dans leur fonctionnement en les obligeant à fonctionner sur un an avec une moitié de subvention, avant le deuxième versement, en N+1, de la part variable. Elles ne valorisent pas financièrement leurs missions de prévention et d'accompagnement. Surtout, elles aboutissent, hors aide au permis de conduire, à diminuer fortement les subventions de fonctionnement des missions locales. En 2022, l'avance sur subvention de fonctionnement était de **6 millions d'euros**.³⁵ En 2023, et dans l'attente des derniers versements qui seront effectués début 2024, la part socle versée aux missions locales est de **1 200 000 d'euros**³⁶.

³⁵ Délibération n°CP 2022-022 du 28 janvier 2022 *relative à l'avance des E2C et des missions locales*).

³⁶ Délibération n°CP 2023-145 du 1^{er} juin 2023 *relative au soutien financier aux missions locales franciliennes*

A cet égard, il convient d'envisager une nouvelle **réforme des financements des missions locales**, qui consolide le montant de leurs subventions et valorise davantage les missions d'accompagnement et de prévention qu'elles sont amenées à réaliser.

Proposition n°4 : réformer les modalités de financement des missions locales, pour préserver leurs budgets et valoriser leurs missions d'accompagnement social

Au-delà des missions locales, les **acteurs associatifs** qui ont développé une démarche **d'aller-vers**, mériteraient d'être davantage mobilisés sur cette question spécifique des rixes. Il semble en effet utile de développer, sur le modèle de ce qui est proposé par l'association *Oser*, des **séjours de rupture** qui agissent à la fois sur le **droit aux vacances, la formation professionnelle et la cohésion inter-quartiers**. A cet égard, l'association Sport dans la Ville, financée par la Région notamment pour son action à l'égard des jeunes décrocheurs, dispose d'une expertise francilienne et d'une pratique des *bootcamps* qu'il pourrait être utile de déployer de façon plus spécifique sur la question des rixes.

Proposition n°5 : mobiliser les associations partenaires de la Région Ile-de-France, et identifier les associations volontaires, pour développer une démarche d'aller-vers et des séjours de rupture spécifiques à la question des rixes

4. Soutien au tissu associatif et aux collectivités : développer un appel à projet ambitieux sur la question des rixes et mobiliser les financements disponibles

Pour soutenir plus largement le tissu associatif et les acteurs spécialisés dans l'insertion socio-professionnelle, l'aller-vers ou encore la prévention spécialisée, il semble utile de développer un **appel à projet spécifiquement dédié à la question des rixes**. Développé à Paris, cet appel à projet finance en 2021 **39 projets et 33 associations**, pour un montant total de **203 000€**. Cet approfondissement du travail partenarial aurait permis d'éviter **24 rixes en 2021**.

A échelle francilienne, **un budget d'un million d'euros** pourrait permettre de subventionner une centaine d'associations franciliennes sur cette question. Les collectivités locales qui développent des actions innovantes pourraient également être financées au titre de cet appel. Parmi les actions qui pourraient être financées, on peut citer l'organisation de séjours de rupture, la structuration de boucles d'alerte mais aussi l'organisation de compétitions sportives à échelle régionale, de nature à casser les logiques territoriales



Rencontre avec Nicolas Nordman, adjoint à la Maire de Paris en charge de la prévention de l'aide aux victimes, de la sécurité et de la police municipale, 11 juillet 2023

L'appel à projets pourrait être lancé **dès 2024 et intégré dans la prochaine maquette budgétaire.**

Proposition n°6 : dédier 1 million d'euros à un appel à projets relatif à la prévention des rixes, bénéficiant aux **associations et aux collectivités franciliennes.**

Afin de financer ces dépenses nouvelles, la Région pourrait elle-même candidater aux appels à projets déployés par les **financeurs de la prévention des rixes.** A cet égard, le **fonds national de la prévention de la délinquance** peut appuyer des collectivités pour leurs actions contre les rixes.

Proposition n°7 : candidater à l'appel à projets du fonds interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation

5. Formation et coordination des acteurs : pour une montée en compétence des agents de la Région, des élus et des acteurs de la lutte contre les rixes

En matière de formation, la Région peut agir en direction de ses propres agents et, plus largement, se mettre au service des collectivités mobilisées en première ligne dans la lutte contre les rixes. Si des associations, à l'instar de France Médiation, participent à cet effort de montée en compétence des agents communaux, elles restent mal connues et peu mobilisées à échelle francilienne. Au contraire, la Région, acteur institutionnel à la fois visible et bien identifié, pourrait proposer aux collectivités qui le souhaitent de participer à une **journée annuelle de formation, par département, des acteurs de lutte contre les rixes.** Cette journée, qui pourrait être coorganisée avec des associations spécialisées, permettrait une montée en compétence globale des élus et des agents mobilisés contre les rixes

Proposition n°8 : mettre en place, en lien avec les associations spécialisées, une journée annuelle de formation, par département, pour les agents et les élus mobilisés contre les rixes

A l'échelle de ses propres agents, la Région pourrait compléter la formation dispensée à ses **brigades régionales de sécurité (BRS).** Créées en 2018³⁷, ces **10 équipes** interviennent à la demande des chefs d'établissements après validation des services régionaux, afin de **sécuriser les biens et les personnes, de prévenir un danger et de mettre en sécurité des lycéens.** A cet égard, les BRS pourraient monter en compétence, en formant et en spécialisant une ou plusieurs équipes sur la question des rixes et de leur prévention. Les informations dont elles disposent pourraient également être plus largement diffusées en direction des communes et des services déconcentrés.

³⁷ Délibération n°CR 2018-063 relative au budget 2019

Proposition n°9 : déployer un plan de formation en direction des BRS en vue de spécialiser une partie des équipes sur la question des rixes

Proposition n°10 : mobiliser les BRS, dans le cadre d'un futur plan régional de lutte contre les rixes, pour faciliter la coordination des interventions et le partage d'informations avec les services de l'État, les communes et les associations

6. Prévention, détection et répression :

De la prévention à la répression, la Région semble relativement éloignée de la lutte contre les rixes et de ses acteurs, qui font l'objet de différentes cartographies dans ce rapport. Or, tant l'âge des jeunes impliqués (13-17 ans), qui empiète sur le lycée, que la nature des compétences régionales ou le caractère francilien du phénomène, doivent inciter notre collectivité à se mobiliser davantage.

En matière de prévention, la Région pourrait, avec l'appui du retour d'expérience de France Médiation et du Département de l'Essonne, déployer un dispositif de **médiateurs au lycée**. Plus largement, une **équipe régionale de médiation** pourrait être créée, à l'image de celle qui a été recrutée à Paris. Ce faisant, la Région renforcerait les effectifs dédiés à la médiation tout en développant, chez ses agents, une culture interdépartementale utile à la prévention des rixes.

Proposition n°11 : avec l'appui de France Médiation et du Département de l'Essonne, développer un dispositif de médiateurs au lycée

Proposition n°12 : prévoir, dans le cadre du futur plan régional de lutte contre les rixes, la création d'une équipe régionale de médiation

Toujours en matière préventive, la Région est dorénavant, conformément à la loi NOTRe, compétente en matière de **transports scolaires**. A cet égard, elle gagnerait à déployer largement, dans ses réseaux de bus scolaires, mais plus largement dans les transports dont elle a la charge, une politique de **sensibilisation** qui pourrait être élaborée par la direction de la communication en lien avec le pôle **transports**. La Région pourrait également intégrer aux boucles d'alertes précoces, lorsqu'elles existent, les BRS et les transporteurs sous sa responsabilité.

Proposition n°13 : mobiliser la direction de la communication et le pôle transports pour développer une stratégie de sensibilisation aux rixes dans les transports régionaux

Proposition n°14 : inciter BRS et les transporteurs à intégrer systématiquement les boucles d'alerte précoce

En matière de détection des rixes et de comptabilisation du phénomène, la Région pourrait désigner un conseiller régional, par département, qui serait référent du plan régional de lutte contre les rixes. Ce faisant, les acteurs départementaux auraient, dans une logique de guichet unique, un référent vers qui se tourner pour obtenir un appui d'ordre technique, financier ou humain.

Proposition n°15 : désigner, dans chaque département, un conseiller régional référent du plan régional de lutte contre les rixes

Mieux comprendre les rixes, **c'est aussi mieux les mesurer**. Or, comme l'a relevé ce rapport à plusieurs reprises, il n'existe pas de base de données centralisée, selon une géographie et une définition harmonisée, à disposition des élus pour mesurer les rixes sur leurs territoires. Ce travail de cartographie et de comptabilisation, entamé par ce rapport à partir des informations disponibles, gagnerait à être affiné par les services régionaux. En lien avec les services préfectoraux, les collectivités et le ministère de l'Intérieur, les agents de la Région pourraient élaborer, et mettre à jour chaque année, **une cartographie des rixes en Ile-de-France**. Cette dernière, après avoir arrêté une définition commune, pourrait comptabiliser avec précision le nombre de rixes, le nombre de blessés et de décès dans chaque département.

Proposition n°16 : mobiliser les services régionaux pour réaliser une cartographie des rixes, par département, mise à jour annuellement et dont les données seraient mises à la disposition des élus et des franciliens

Enfin, en matière répressive, en complément de l'action des GLTD précités, la Région pourrait interpeler le gouvernement sur les suites qu'il compte donner à la création, annoncée en 2021, de conseils régionaux de la politique pénale. Cette initiative, intéressante, permettrait, sur le modèle des GLTD interdépartementaux, d'aborder la question des rixes de façon coordonnée entre les acteurs, pour élaborer la réponse pénale la plus adaptée. Ces conseils régionaux de la politique pénale, s'ils devaient voir le jour, mériteraient d'associer les élus régionaux.

Proposition n°17 : interpeler le Gouvernement sur les suites à donner au projet de création de conseils régionaux de la politique pénale

*
* *

Conclusion : *la Région a toutes les clés pour agir !*

Au terme de ce rapport, plusieurs constats peuvent être faits. D'abord, celui de la prégnance des rixes en Ile-de-France, face à laquelle la Région ne peut rester inactive. Ensuite, celui de la vitalité de nos départements, de nos collectivités, de nos associations, pour répondre au phénomène de rixes. L'exemple de l'Essonne est, à ce titre, révélateur.

Dès lors, la Région dispose de tous les atouts, de tous les acteurs, de tous les instruments, pour occuper pleinement son rôle de financeur, de facilitateur et de coordinateur, dans les lycées, dans les transports, auprès des associations et des collectivités franciliennes. Compte tenu de l'ampleur du phénomène, cette action régionale mérite d'être planifiée, organisée et financée de façon méthodique. Cela suppose la création d'un **Plan Régional de Lutte contre les Rixes**, qui pourra se nourrir, entre autres, des constats dressés et des solutions proposées par ce rapport. Ce plan régional devra fixer des objectifs clairs, des indicateurs de réussite, et des modalités d'action pour répondre au phénomène de rixe dans toutes ses composantes.

Parmi les 17 mesures déclinées dans ce rapport, la création d'un appel à projet doté **d'un million d'euros pour les acteurs en lutte contre les rixes** apparaît comme un signal fort, démontrant que la Région Ile-de-France prend toute sa part dans ce combat contre les rixes.

Ce rapport n'a pas toutes les solutions. Il n'est que partiel, et est amené à être nourri au fil des rencontres que nous pourrions réaliser dans les semaines et les mois à venir. Il n'est ni exhaustif, ni aussi précis que s'il avait été élaboré par un corps d'inspection.

Mais il a le mérite de poser des constats, et d'esquisser une série de solutions pratiques à la disposition de la Région et de sa majorité. Loin des contingences partisans, nous mettons le contenu de ce travail à la disposition de tous. Parce que les jeunes, blessés et disparus ; les familles, inquiètes ou endeuillées, méritent que nous nous battions tous pour mettre un terme à ce phénomène mortifère qui frappe l'Ile-de-France depuis trop longtemps.